



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Dans le contexte du déconfinement, le décret du 15 mai 2020 a validé l'installation dans leurs fonctions des conseillers municipaux que vous avez élus le 15 mars dernier. Je vous remercie, très sincèrement, au nom de la liste « Ensemble pour Pavie », de la confiance que vous nous avez manifestée par votre vote. Je remercie également les conseillers sortants pour le travail accompli tout au long du mandat qui a pris fin.

Le conseil municipal du 26 mai m'a élu Maire, ainsi que quatre adjoints : Claudine CARAYOL 1ère adjointe (finances, économie, commerce), Jacques FAUBEC 2e adjoint (affaires générales, assainissement, prévention, sécurité, marché), Marie-Christine VERDIER 3e adjointe (culture, tourisme, patrimoine, logement social), Jean-Marc REGNAUT 4e adjoint (sport, vie associative, salles municipales, manifestations).

Ont été désignés par le Maire conseillers délégués : Alexandre

DENEITS (bâtiments communaux), Jacky GABRIEL (travaux, accessibilité extérieure), Eric ZAMPIERI (voirie) et Jean-Marc AUTIE (affaires scolaires, jeunesse).

La nouvelle équipe s'attachera à conduire notre projet avec ses 3 piliers : cadre de vie et environnement, solidarité et lien entre les générations, animation de la vie locale et soutien à la vie associative.

Nous serons attentifs au développement harmonieux et équilibré de la commune, à sa place dans l'agglomération, à la préservation du cadre de vie, au vivre ensemble et au bien être collectif.

Et continuez à penser aux comportements adaptés au déconfinement, pour la protection de tous.

En vous renouvelant mes remerciements, bien cordialement à vous,

Jean-Michel BLAY



NOUVEAU : arrêts-minute rue d'Etigny

Afin de faciliter le stationnement, deux arrêts minute ont été mis en place à proximité immédiate du bureau de tabac-presse. Ces aménagements sont destinés aux arrêts brefs pour effectuer un achat. Le stationnement à cet endroit est en effet complexe, car sur ce petit tronçon, il y a, outre la problématique du stationnement, donc du dépassement des véhicules arrêtés, la gestion du passage piéton et le débouché de la rue de la Guérite et du parking de la Mairie. Ce projet a été mené en concertation avec le service départemental des routes, et son usage sera suivi avec attention.



A la mairie, nouveaux horaires :

Lundi :
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Mardi :
8 h 30 - 12 h

Mercredi :
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Judi :
8 h 30 - 12 h

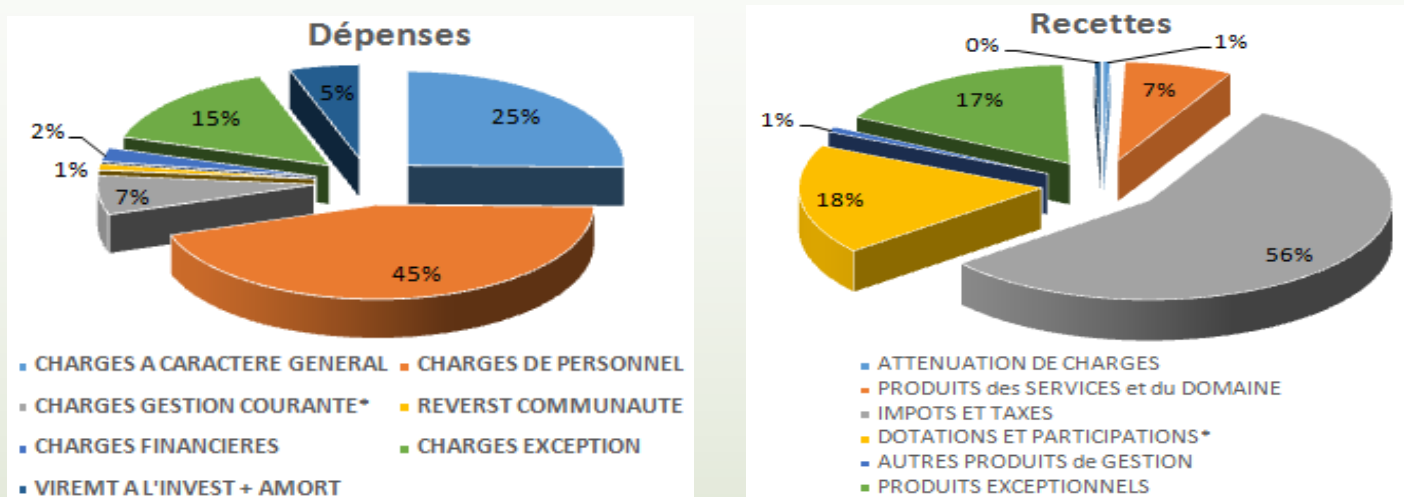
Vendredi :
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 15 h



Budget 2020 : importants investissements sans augmentation d'impôts



La section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre à hauteur de 2 158 000 € avec des charges de gestion courante maîtrisées et une évolution des charges de personnel de 2,5%. Les dotations de l'Etat progressent légèrement. Pour les recettes fiscales, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages (inchangés depuis 2015). Les subventions aux associations ont aussi été votées. Le Conseil les a toutes maintenues, malgré l'annulation de certaines manifestations. Le Maire a rappelé que le soutien à la vie associative est un axe important de l'action locale.



DEPENSES	PREVISION	RECETTES	PREVISION
CHARGES A CARACTERE GENERAL	545 850	ATTENUATION DE CHARGES	10 669
CHARGES DE PERSONNEL	961 140	PRODUITS SERVICES et DOMAINE	155 500
CHARGES GESTION COURANTE*	144 258	IMPOTS ET TAXES	1 216 061
REVERST COMMUNAUTE	22 501	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS*	387 837
CHARGES FINANCIERES	51 000	AUTRES PRODUITS de GESTION	18 000
CHARGES EXCEPTION	320 500	PRODUITS EXCEPTIONNELS	360 232
VIREMT A L'INVEST + AMORT	113 050	TRAVAUX en REGIE	10 000
TOTAL DEPENSES	2 158 299	TOTAL RECETTES	2 158 299

Les prévisions d'investissement intègrent, outre le remboursement des emprunts, le solde du financement de la salle de spectacle (350 000 €) ainsi que la réfection et l'isolation thermique de la Mairie (135 000 €). Le programme d'investissement 2020 prévoit la réhabilitation de l'immeuble du 32 rue d'Etigny en local commercial + logement (400 000 €), des cheminements piétonniers sécurisés aux entrées principales du village et l'embellissement des abords de la nouvelle salle de spectacle (680 000 €). La réfection de la voirie se poursuit avec une enveloppe budgétaire de 250 000€. Ces projets sont réalisables grâce à un subventionnement exceptionnel de l'Etat et de la Région. Un emprunt à long terme (400 000 €) équilibre le financement de ces investissements qui s'élèvent à environ 2 700 000€. Le budget a été voté à une large majorité, moins deux abstentions.

Au **lotissement de Fleurian**, 2 lots ont été vendus début 2020. Le dernier terrain fait l'objet d'une promesse d'achat. **Le nouveau lotissement du Belvédère** (31 lots) va voir le jour avenue des Pyrénées. Dans le respect de l'environnement naturel du site, la municipalité met l'accent sur la qualité et la diversité des espaces verts, tout en veillant à la maîtrise financière de l'opération en vue d'offrir des tarifs attractifs. Le coût du lotissement s'élève à environ 900 000 € HT, hors achat du terrain, financé par un emprunt (800 000 €) et une subvention de la Commune (100 000 €). La commercialisation débutera dès la fixation des prix de vente des lots par le Conseil municipal. Pour tout renseignement et réservation, contacter la Mairie de Pavie par téléphone au 05 62 05 25 46 ou par mail accueil@mairie-pavie.fr.



La Médiathèque de Pavie ouvre ses portes !
Néanmoins, afin de respecter les règles sanitaires, nous vous recevons uniquement sur rendez-vous, dans la limite des 10 personnes à la fois.

A l'arrivée, chacun devra obligatoirement se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition. Les documents retournés resteront toujours en quarantaine 10 jours dans une pièce séparée.